

# RÈGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL

Relatif au paiement de la restauration scolaire et/ou de la garderie périscolaire

Entre : «Nom» «Prénom»,  
Père/mère/tuteur de : «nom\_de\_l'enfant» «prénom\_de\_l'enfant»  
Demeurant : «Adresse\_Ligne\_1» «Code\_postal\_ville»

Et la Commune de GEAY, représentée par son Maire, Jacky MICHAUD, agissant en vertu de la délibération n° 2016 - 53 du 08 juillet 2016 instituant la possibilité de paiement par prélèvement automatique de la redevance de restauration scolaire ou de garderie périscolaire.

*il est convenu ce qui suit :*

## 1 - Dispositions générales

Les redevables de la garderie périscolaire et/ou du restaurant scolaire peuvent régler leur facture :

- en numéraire, à la Trésorerie de Saint-Porchaire
- par chèque bancaire, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à l'adresse suivante : Trésorerie de Saint-Porchaire – 103 rue Nationale – 17250 Saint-Porchaire
- par prélèvement automatique dont les modalités suivent .

**a) Adhésion** : - pour l'année scolaire «...» vous devez retourner votre demande avant le 01 septembre ;

**b) Tarification** : L'utilisateur bénéficie de la garantie des tarifs de base qui ont été votés par le conseil Municipal. Pour la restauration : la facturation est établie en fonction du nombre réel de repas consommés ; pour la garderie périscolaire la facturation est établie en fonction du nombre réel de demi-heures.

## 2 - Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique mensuel recevra mensuellement la facture relative au mois écoulé ; le prélèvement aura lieu le 15 du mois suivant.

## 3 - Montant du prélèvement

Chaque prélèvement varie en fonction de la facture du mois écoulé.

## 4 - Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement au secrétariat de la Mairie de GEAY.

Il conviendra de le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à l'adresse de la **Mairie GEAY – 20 rue de l'Eglise Romane – 17250 GEAY**

Si l'envoi a lieu avant le 15 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant. Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

## 5 - Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le secrétariat

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR XX ZZZ NNNNNN

## DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : MAIRIE DE GEAY

Adresse : 20 Rue de l'Eglise Romane

Code postal : 17230

Ville : GEAY

Pays : FRANCE

## DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IBAN

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

BIC

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (NOM DU CREANCIER). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (NOM DU CREANCIER).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.